



Paris, le 8 juillet 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stopper la politique du moins disant sur les prix et accélérer l'émergence d'entreprises coopératives structurantes

En dépit d'une récolte 2008 la plus faible depuis près de 20 ans et de stocks raisonnables en début de campagne, le marché du vin est aujourd'hui déprimé dans l'ensemble des régions viticoles, avec un retard des achats et des prix orientés à la baisse. Les vignerons et les entreprises du secteur subissent de plein fouet ces difficultés.

Au-delà de la conjoncture, on constate également depuis plusieurs années les grandes difficultés de la France à profiter de l'expansion du marché mondial du vin.

Cette situation exige une analyse fine des causes du phénomène et du positionnement de nos principaux concurrents et la CCVF demande une expertise sur ce point, dans le cadre de FranceAgriMer.

« *Nous ne devons pas nous laisser entraîner dans la mécanique infernale du moins disant en matière de prix* » estime Denis Verdier, Président de la Confédération. Nous prenons acte de la position prise par le Ministre en matière de régulation. Il est impératif d'améliorer la transparence dans la fixation des prix et dans les accords contractuels au sein de la filière, y compris en grande distribution, à l'instar de ce qui a été décidé dans le secteur du lait. Cela concerne particulièrement les vins d'entrée de gamme, qui vont à l'avenir être principalement constitués des vins sans indication géographique, avec ou sans cépage.

Par ailleurs, une meilleure structuration de la filière, essentiellement composée de TPE et PME reste une priorité. « *Il faut encourager les rapprochements pour que les coopératives disposent des moyens financiers nécessaires à l'exportation* » souligne Denis Verdier. Un gros travail a déjà été effectué, mais qui reste à ce jour insuffisant. Les appuis aux investissements et à la promotion prévus par Bruxelles dans le cadre de la nouvelle organisation commune de marché devraient être prioritairement orientés vers les projets structurants avec des objectifs clairement définis.

Enfin, concernant l'Organisation Commune de Marché, il est nécessaire de faire un bilan de la première année d'application, afin d'envisager d'éventuelles réorientations. Mais il convient également de travailler dès maintenant sur l'après 2013. La coopération vinicole doit être partie prenante dans les négociations qui s'ouvrent ; elle devra en particulier y défendre sa spécificité, que ce soit en termes d'outils de gestion de la production, notamment les droits de plantation, ou en termes réglementaires, en ce qui concerne l'étiquetage ou les pratiques œnologiques.

Contact dossier : Christine ASSY – T. 01 44 17 58 86 – christine.assy@vignerons-cooperateurs.coop

Contact presse : Yves BOULAY - T. 01 44 17 57 70 – yves.boulay@coopdefrance.coop

Les Vignerons Coopérateurs
TOUT UN ETAT D'ESPRIT